Image not found or type unknown

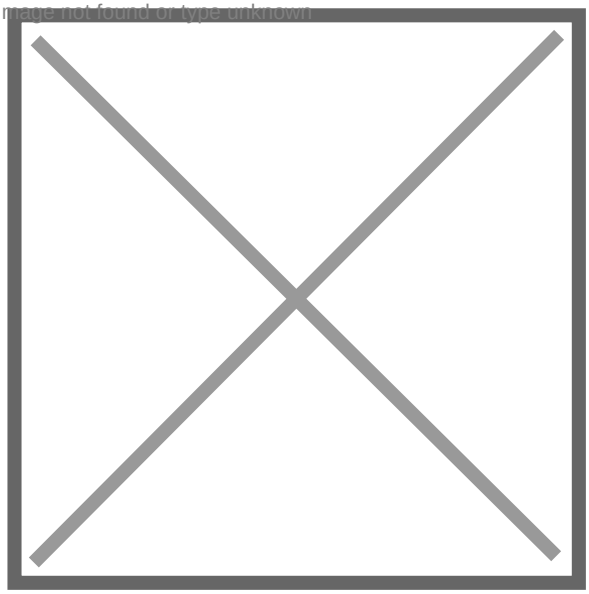

Accident avec alcool, chauffeur non propriétaire de la voiture

Par **calou29**, le **08/02/2016** à **20:09**

Bonjour,

Mon fils a eu un accident avec sa voiture, son collègue conduisait avec 0,75 d'alcool, grille un feu rouge et embouti une voiture, heureusement pas de blessés, les 2 véhicules sont bons pour la casse. Notre assurance ne répond pas comme il y a de l'alcool avec le chauffeur.

Y a-t'il un recours contre le chauffeur s'il ne paye pas la voiture (environ 9.000 €).

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **14/02/2016** à **08:14**

Bonjour,

Votre fils savait-il que son collègue avait bu avant de prendre le volant ?
Et puis, la mesure de 0,75 est en quoi ? en gramme par litre de sang ou en milligramme par litre d'air expiré ?
La réponse est indispensable car on pourrait être dans le contraventionnel ou dans le délictuel selon le cas.

Par **citoyenalpha**, le **14/02/2016** à **17:22**

Bonjour

en tout état de cause dans cette situation le conducteur reste responsable des dégâts qu'il occasionne.
Donc le propriétaire du véhicule pourra se retourner contre le conducteur pour les dégâts qu'il a occasionné à son véhicule.

Restant à votre disposition

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés